

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT d *Seine*

Commune d *S^t Maurice*

LIVRET DE FAMILLE

Ce livret gratuit, délivré au moment du mariage, devra être conservé avec soin par le chef de famille. On le présentera à la Mairie toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de naissance ou de décès.

Le livret de famille permettra d'éviter, dans la rédaction des actes postérieurs au mariage, des erreurs qui ne pourraient être rectifiées que par jugement et en occasionnant aux familles des frais et des pertes de temps.

Les familles devront donc, dans leur propre intérêt, présenter ce livret toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de l'état civil ou même un acte notarié.

PARIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE CENTRALE
(Anc^{ienne} Maison Jousset)
8, rue de Furstenberg

ANNÉE 1919

Le douze avril
mil neuf cent dix-neuf

DÉPARTEMENT

d. Seine

Registre

COMMUNE

Suffrance

N°

MARIAGE

ENTRE : Elie Louis Griveau

profession employé de commerce

Né à Ecommoy, dép^t Sarthe

le 22 janvier 1891

Domicilié à Saint-Maurice

Fils de Pierre Alphonse Griveau

Et de Marie Mathilde Couillard

Veuve

ET Marcelle Augustine Emile Colle

profession sans

Née à Charenton-le-Pont dép^t Seine

le 17 août 1893

Domiciliée à Saint-Maurice

Fille de Francis Marcelin Colle

Et de Blanche Adolphe Murgon

Veuve

Contrat de mariage

SIGNATURE DE L'ÉPOUX,

E. Griveau

SIGNATURE DE L'ÉPOUSE,

M. Colle

Délivré le 12 avril 1919

L'Officier de l'état civil,

L. L. L.



ÉPOUX

Mari.

Nom :

Prénoms :

Décédé le

à

n°



L'Officier de l'état civil,

M. Branne

Femme.

Nom :

Prénoms :

Décédée le

à

EMERAINVILLE

SEINE & MARNE

n° 86/74



L'Officier de l'état civil, *délicieusement*

J. Pigolet